

**Arrêté du 18 octobre 2001 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux**

NOR : ATEN0100364A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 28 juin 1984 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 portant attribution des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 16 septembre 1999, modifié par l'arrêté du 6 juin 2000, portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 26 octobre 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 6 avril 2001 portant prorogation des mandats des représentants de l'administration et du personnel au sein de comités techniques paritaires du ministère chargé de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 29 mai 2001 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 septembre 1999 susvisé est modifié comme suit :

« A. - Représentants de l'administration :

*Membres titulaires*

M. Bland (François), chargé de la sous-direction des espaces naturels, en remplacement de Mme Delageniere (France).

*Membre suppléant*

M. Buhot (Dominique), chef de mission par intérim au sein de la mission de création d'un parc national en mer d'Iroise, en remplacement de M. Courgeon (Laurent).

M. Piccolo (Christian), chargé de mission à la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales, en remplacement de M. Merlin (Jacques). »

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 18 octobre 2001.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice de la nature et des*

*paysages,*

C. Barret